

Lysiane Godon,  
présidente de  
Godon  
Etalement et  
membre du  
Conseil  
d'administration  
du Syndicat  
français de  
l'échafaudage,  
du coffrage et de  
l'étalement  
(SFECE).

Le projet de norme produit "Tours d'étalement", en cours de rédaction, va venir compléter la certification existante. Explication avec Lysiane Godon, membre du Conseil d'administration du Syndicat français de l'échafaudage, du coffrage et de l'étalement (SFECE).



## Normalisation

# Evolution en perspective dans les tours d'étalement

**Béton[s] le Magazine :** La section coffrage-étalement travaille actuellement sur la normalisation des tours d'étalement.

*Pouvez-vous nous en parler ? Pourquoi cette norme ?*

*Quels sont ses objectifs ?*

**Lysiane Godon :** Il s'agit de remettre au goût du jour les deux normes actuelles : la NF EN 12-812 et la NF EN 12-813, définissant les exigences de calculs de l'étalement en général. Pour l'instant, nous constatons trop de disparités dans les résultats communiqués par les fabricants. Nous souhaitons normaliser les essais avec des règles identiques pour les tours isolées de même hauteur. Chaque tour doit répondre aux mêmes critères.

**BLM :** *Qu'est-ce qui va changer ?*

**L. G. :** Jusqu'à présent, certains essais étaient effectués avec les systèmes de réglage (socles, fourches ou coulisses) rentrés. Dorénavant, ce sont les essais réalisés avec les systèmes de réglage entièrement développés qui seront considérés. En effet, les résultats ne sont absolument pas les mêmes dans ces conditions, pour un même type de matériel.

Il y a aussi certains systèmes qui basent la rigidité du produit avec la prise en compte des plançons qui permettent l'élaboration de la tour. La définition de l'étalement est tout d'abord de reprendre des charges. Bien évidemment, le montage et le démontage doivent s'effectuer en sécurité, d'où la présence de plançons, mais

la destination du produit ne doit pas être détournée. C'est pour cela que les dispositions prises pour ces normes sont très importantes, afin d'assurer le sérieux des solutions proposées.

De même, les tolérances de déformation par rapport aux charges reprises sont très larges, dans certains cas, alors qu'elles devraient être de l'ordre des millimètres et non des centimètres. Enfin, ce projet doit établir une différenciation entre les tours pour génie civil et les tours pour bâtiment. Les sollicitations ne sont pas les mêmes, mais nous trouvons aujourd'hui des tours "bâtiment" proposées en génie civil. Il faut donc que les essais répondent à des règles identiques, afin que les matériels utilisés correspondent aux réels contextes du chantier.

Ces nouvelles exigences devraient permettre la mise en place d'une normalisation professionnelle et non uniquement une normalisation des produits.

**BLM :** *Cette norme doit renforcer les exigences réglementaires en matière de note de calculs ou de formation au montage d'étalements ?*

**L. G. :** La note de calculs est un passage obligé dans la conception d'un étalement. Elle doit être réalisée en tenant compte de l'ELS – état limite de service - et non à l'ELU – état limite ultime de "rupture" -. Lorsque ce calcul est effectué à l'ELS, les utilisateurs travaillent avec un coefficient de sécurité plein. La note de calcul doit rester dans des préconisations de sécurité complètes. Cette note est indispensable pour la mise à disposition d'une tour, sauf si l'entreprise a déjà fait ses propres calculs, chose qui devrait toujours être précisée lors de quelque fourniture que ce soit. Sinon, elle doit être réalisée en partenariat avec le client et en liaison avec le cadre d'utilisation (le sol, les éléments horizontaux que reprend la tour, les conditions climatiques, etc.). L'environnement est aussi important que la charge reprise.

En ce qui concerne le montage, les normes tiendront compte des règles de montage. De toute façon, les monteurs doivent déjà se conformer aux notices de montage remises par les fournisseurs et ne peuvent exercer sans une formation validée par un organisme spécialisé reconnu par notre syndicat.

Utilisation de  
tours G28 de  
Godon  
Etalement  
dans le cadre  
de la  
construction  
d'un hôpital.

